Déclaration conjointe à l'occasion du **55e anniversaire de la signature du Traité sur la coopération franco-allemande du 22 janvier 1963**

(TRAITÉ DE L'ÉLYSÉE)

Il y a 55 ans, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer signaient le Traité sur la coopération franco-allemande (Traité de l'Élysée). Ce traité, événement majeur dans l'histoire de l'amitié franco-allemande, demeure la base d'une coopération vaste et fondée sur la confiance entre nos pays et nos concitoyens. Depuis lors, l'amitié franco-allemande est un pilier de l'intégration européenne.

La France et l'Allemagne sont l'une pour l'autre des partenaires politiques majeurs et des voisins de confiance. Les citoyens français et allemands sont étroitement liés. Nos gouvernements partagent une même responsabilité face aux nombreux défis auxquels sont confrontés l'Europe et le monde.

A l'occasion du 55e anniversaire du Traité de l'Élysée, le Président de la République française et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne réaffirment leur détermination à approfondir encore la coopération entre la France et l'Allemagne, conformément à l'esprit fondateur de coopération concrète et de rapprochement des citoyens du Traité de l'Élysée. Le Président et la Chancelière saluent la résolution commune de nos deux Parlements et leur volonté de renforcer l'institutionnalisation de la coopération grâce à un accord parlementaire bilatéral officiel.

La France et l'Allemagne s'efforcent d'élargir encore la coopération franco-allemande, afin de relever les défis politiques, économiques, sociaux et technologiques des prochaines décennies. Il s'agit notamment de consolider et de rénover notre coopération, dans le but d'aller de l'avant sur la voie d'une Europe prospère et compétitive, plus souveraine, unie et démocratique. Notre ambition est de définir des positions communes sur toutes les questions européennes et internationales importantes.

Dans cet esprit, le Président et la Chancelière sont convenus le 19 janvier à Paris d'élaborer au cours de cette année un nouveau Traité de l'Élysée, qui fera progresser la coopération, notamment pour :

PRÉPARER NOS ÉCONOMIES AUX DÉFIS DE DEMAIN

Nous approfondirons l'intégration de nos économies, tout en respectant les compétences des différents niveaux institutionnels de chaque État, en encourageant notamment une harmonisation bilatérale de nos législations et l'application coordonnée du droit communautaire dans nos pays ; nous élaborerons des politiques et des instruments communs pour le développement durable, le passage au numérique et l'innovation de rupture ; nous renforcerons notre compétitivité et favoriserons la convergence économique, fiscale et sociale.

RAPPROCHER NOS SOCIÉTÉS ET NOS CITOYENS

Afin de moderniser le Traité de l'Élysée et de le faire progresser, nous aspirons à renforcer les liens entre nos sociétés civiles, notamment entre les jeunes. Soulignant l'action significative accomplie par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ/DFJW) et par l'Université franco-allemande (UFA/DFH), nous nous emploierons à promouvoir notre coopération bilatérale dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'innovation et de la culture. Nous adopterons des mesures ambitieuses dans le but de promouvoir l'enseignement réciproque des langues. Nous développerons les jumelages entre établissements d'enseignement et les programmes d'échanges (d'élèves, d'étudiants, d'apprentis, de fonctionnaires…) ainsi que la mobilité. Nous continuerons à promouvoir les échanges et les projets culturels communs dans nos deux pays et, conjointement, dans des pays tiers. À cette fin, nous établirons de nouveaux cadres de coopération. Cette action comprend le domaine de la coopération régionale transfrontalière.

AGIR CONJOINTEMENT EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ, DE LA PAIX ET DU DÉVELOPPEMENT

La France et l'Allemagne développeront leur coopération basée sur la confiance dans les domaines des politiques étrangère, de défense, de sécurité et de développement, que ce soit en matière de lutte contre le terrorisme international, de gestion des crises ou d'aide au développement. Nous étudierons les moyens de faire valoir plus efficacement les intérêts et valeurs communs franco-allemands, en particulier dans le cadre de mécanismes administratifs et diplomatiques communs, dans les institutions multilatérales et dans nos relations avec nos partenaires, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Union européenne. Nous rapprocherons également nos cultures stratégiques en matière de défense, de sécurité et de renseignement, notamment en développant la coopération entre nos forces de police et nos services de renseignement. Ensemble, nous pouvons unir nos forces pour que nos partenaires soient mieux en mesure de gérer les crises de manière autonome et pour favoriser le développement, en particulier en Afrique. Ensemble, nous nous engagerons résolument à trouver des réponses européennes aux défis des migrations incontrôlées, en respectant nos responsabilités et nos valeurs en matière d'asile.

RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA MONDIALISATION

La rapidité des progrès technologiques du monde actuel et les défis énoncés dans l'Agenda 2030 et dans l'Accord de Paris constituent de toute évidence une raison de plus de moderniser et d'élargir le Traité de l'Élysée, base de notre coopération bilatérale, pour les décennies à venir. Ensemble, nous aspirons à un développement durable et à la transition vers une économie sobre en carbone dans nos pays, dans l'Union européenne et dans le monde. Nous étudierons et proposerons conjointement des politiques efficaces et de nouvelles approches technologiques, notamment dans les domaines de la protection du climat, de l'énergie, de la mobilité, des biotechnologies et de l'intelligence artificielle.